



# Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

## Séance du 16 juin 2025 à la salle ACO

Début de la séance : 19h43

Rédaction du procès-verbal : Lena Chapatte

L'ordre du jour est le suivant.

Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Appel</li><li>2. Nominations statutaires</li><li>3. Procès-verbal de la séance du 02.12.2024</li><li>4. Comptes de l'exercice 2024</li><li>5. Arrêté relatif au préfinancement du projet de réfection du chemin du Prévoux-Sandoz</li><li>6. Résolution « Politique de stationnement de la commune du Locle »</li><li>7. Rapports des commissions</li><li>8. Informations du Conseil communal</li><li>9. Interpellations et questions</li></ol>

### 1. Appel

Présents	Excusés
<p>Conseil général (CG) :</p> <p>Patrick Reymond, président Yvan Botteron Kevin Girardin Soren Heubi  Sylvia Amez-Droz Pascal Gauthier Elvina Huguenin-Dumittan Anaëlle Marguet Valérie Mercier Frédéric Simon-Vermot</p> <p>Total : 10 présents</p>	<p>Conseil communal (CC) :</p> <p>Anne-Laurence Quadranti, présidente Roger Faivre Michel Heubi Serge Vermot Pierre-André Vuillemez</p> <p>Administratrice communale :</p> <p>Sarah Chapatte</p>

### 2. Nominations statutaires

Chaque année, le bureau du Conseil Général est renommé.

Valérie Mercier annonce qu'après plusieurs années de service, elle ne souhaite pas reconduire son mandat de présidente. Avant de quitter ce rôle, elle tient à remercier tous les membres des conseils pour leur engagement, nécessaire au bon déroulement de la vie de la commune, ainsi que Sarah Chapatte.

Patrick Reymond se porte volontaire pour reprendre ce rôle. Comme personne d'autre ne se présente, il est élu tacitement pour la présidence du Conseil Général.

Nomination du bureau :

Président :	Patrick Reymond	élu tacitement
Vice- président :	Frédéric Simon-Vermot	élu tacitement
Secrétaire :	Yvan Botteron	élu tacitement
Questeurs :	Kevin Girardin et Soren Heubi	élus tacitement

### 3. Procès-verbal de la séance du 02.12.2024

La parole n'est pas demandée.

➔ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 4. Comptes de l'exercice 2024

Yvan Botteron procède à la lecture du rapport de la commission. Elle s'est réunie au complet. Les coûts de scolarité par élèves restent stables. Les autorités de la ville du Locle ont pris en main la situation de la gouvernance des écoles, relatée par la presse, et une nouvelle convention GRIPOL (Groupe intercommunal politique) devrait être signée pour maintenir les trois collèges de la vallée en vie. La commission émet des inquiétudes par rapport au PAL. Il y a eu un changement de locataire au Village 15, des travaux de rafraîchissement ont été faits. Des panneaux solaires ont été posés sur le bâtiment communal, cette infrastructure a couté moins cher que prévu.

Patrick Reymond demande s'il y a des questions.

Pascal Gauthier souligne qu'il reste encore quelques incertitudes au niveau de la gouvernance du cercle scolaire.

Serge Vermot annonce qu'une séance avec la direction et ses consœurs de la Vallée est prévue cette semaine, et qu'il en saura plus à ce moment.

Patrick Reymond procède à la lecture de l'arrêté.

➔ Avec 9 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

### 5. Arrêté relatif au préfinancement de projet de réfection du chemin du Prévoux-Sandoz

Roger Faivre annonce que tout est déjà dit dans le rapport. Un préfinancement est prévu pour amortir les coûts de cet investissement.

Pascal Gauthier demande si un préfinancement supérieur à 50'000 francs est possible. Il dit qu'il ne sait pas à quoi vont servir 250'000 francs du bénéfice, autant augmenter ce préfinancement.

Sarah Chapatte intervient pour clarifier le sujet, un préfinancement doit être inscrit au budget, le projet se doit d'être supérieur au 3 % des charges (référence à la fin du rapport), et l'exercice d'être positif.

Yvan Botteron déclare que, dans les comptes qui viennent d'être approuvés, il s'agit déjà du montant de 50'000 francs.

Patrick Reymond procède à la lecture de l'arrêté.

→ Avec 9 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## 6. Résolution « Politique de stationnement de la commune du Locle »

Pascal Gauthier annonce être attaché à l'indépendance des communes et ne pas vouloir envoyer le Conseil communal interférer dans la gestion d'une autre commune. Il doute donc de la pertinence d'une telle démarche. Il dit le problème du parage commun à toutes les villes, et cite par ailleurs l'exemple de la piscine de Neuchâtel, seuls les résidents bénéficient d'un tarif préférentiel. Il a ainsi du mal à se positionner sur cette résolution.

Yvan Botteron trouve la question pertinente. Il annonce avoir rédigé le texte, qui ne pouvait se faire sous forme d'une recommandation, qui concerne un domaine de la compétence de son propre exécutif. C'est pour cette raison qu'il est plutôt parti sur l'idée d'une résolution, qui reste un vœu pieux. Le législatif fait ainsi part de ses réflexions et invite le Conseil communal à prendre contact avec les autorités du Locle afin de les leur transmettre. Il n'est pas impossible que la ville du Locle ait eu une analyse « pro locloise », mais le Cerneux-Péquignot peut peut-être apporter un élément de réflexion, il n'y aura sûrement pas de gros changement, mais qui n'essaie rien n'a rien.

Anne-Laurence Quadranti annonce que les communes ont été consultées sur le projet d'agglomération RUN 5 (Réseau Urbain Neuchâtelois) en plus des trois villes. Le document est très intéressant, c'est un beau projet. Avec les travaux de la H20, il a été réalisé qu'il y aurait sûrement de nombreux travaux dans l' « hypercentre » du Locle, ce qui a donc donné naissance à de nombreuses inquiétudes concernant les places de parcs, qui risquent encore de diminuer. Un projet de parking souterrain a été abordé, mais rien n'est sûr. Sur ces sujets, les petites communes avoisinantes sont un peu laissées pour compte, le conseil essaie donc par tous les moyens de se faire entendre sur ce problème global.

Pascal Gauthier demande si le Conseil général serait d'accord de financer les places de parcs. Car, d'après lui, ce dernier sera très réticent à s'impliquer financièrement pour des projets de parkings des communes voisines, de même qu'il l'est pour demander la fusion avec Le Locle afin d'avoir des macarons. Il reste persuadé que ce n'est pas le rôle du Conseil que de s'impliquer. Ce n'est pas le Cerneux qui va tendre à modifier les pratiques de parking au Locle, à la Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel.

Anne-Laurence Quadranti rebondit sur la participation financière. Par exemple, Rochefort a installé des places de parcs à Chambrelien, dont elle fait bénéficier les autres communes. La problématique des parkings doit être traitée au niveau cantonal, la réflexion est en train et doit se faire.

Sylvia Amez-Droz annonce que Le Locle est la ville la plus proche. Elle trouvait important de lui faire part de nos préoccupations, et pas forcément à La Chaux-de-Fonds ou Neuchâtel, qui sont loin.

Valérie Mercier dit que notre commune est proche du Locle si l'on regarde l'ensemble de la vallée. De plus, ses habitants sont de potentiels clients de la piscine, du cinéma... Il est donc intéressant d'entrer en contact et de donner un outil permettant de discuter d'un stationnement plus large.

Anne-Laurence Quadranti spécifie qu'il ne faut pas mélanger la problématique de la piscine et celle des places de parcs. La résolution donnerait un signal auprès des autorités du Locle, annonçant qu'il y a une réflexion, que notre commune aimerait être partie prenante, le but n'est pas de froisser les autorités.

Serge Vermot annonce que s'il existe l'occasion de discuter en vue de se parquer plus facilement, elle doit être saisie.

Valérie Mercier estime qu'un tarif réduit sur les macarons pourrait être une bonne chose.

Yvan Botteron souligne que la résolution est un outil pour le Conseil communal, afin de montrer qu'il s'agit d'une volonté du Conseil général, qui est investi. Le but est surtout de renforcer les discussions qui ont déjà eu lieu, de rendre la commune du Locle sensible à cette question, il faut aussi soulever le fait qu'il y a peu de bus. Il ajoute que la ville la plus proche du Cerneux est Morteau.

Frédéric Simon-Vermot dit que cela n'engage à rien, que si cela aboutit à quelque chose tant mieux, si cela n'aboutit à rien, tant pis.

Anne-Laurence Quadranti demande si plus de personnes souhaitent s'exprimer.

Pierre-André Vuillemez trouve que tout le monde s'est bien exprimé, et qu'il ne peut être que bénéfique d'en parler avec le Conseil communal du Locle.

Pascal Gauthier demande si des réunions avec le Locle ont lieu fréquemment.

Anne-Laurence Quadranti lui répond que les personnes se voient au sein des différentes commissions (tourismes, sécurité publique, régionale des transports...) pour essayer de se faire entendre. Il y a un sentiment général d'inquiétude face à cette problématique du parage, qu'on ne retrouve pas que dans les Montagnes. Tous les niveaux en parlent, souvent, car c'est un sujet important. Certes, le Locle est la ville la plus proche, mais lorsque l'on descend à Neuchâtel, on doit aussi prendre la voiture. La résolution donnera du poids à l'exécutif face au Locle, il a ainsi le législatif derrière lui.

Pierre-André Vuillemez souligne que les grandes villes ont des grands parkings permettant d'accueillir les externes, le Locle, n'en a pas, à part celui de la Migros.

Anaëlle Marquet annonce que même avec un macaron, la place de parc n'est pas assurée si on n'arrive pas suffisamment tôt. La mesure avait été mise en place afin d'avoir moins de circulation et d'encourager le covoiturage, mais ce n'est pas le cas.

Pascal Gauthier dit comprendre les arguments d'Anaëlle, et révise ses propos, à contrecœur.

Frédéric Simon-Vermot dit qu'il existe des tarifs préférentiels sur les abonnements de la piscine pour les villages environnants, la ville n'a peut-être pas pensé à le faire lors de la mise en place de la politique parage, cela vaut la peine de demander.

Patrick Reymond procède au vote.

➔ Avec 9 oui, 0 non et 0 abstention, la résolution est acceptée à l'unanimité.

## 7. Rapport des commissions

**Commission financière.** Le rapport a été lu lors du point concernant les comptes 2024.

**Commission des naturalisations et des agrégations.** Rien à signaler

**Commission de l'urbanisme.**

Pascal Gauthier donne lecture du rapport de la commission qui a été consultée pour donner son avis sur deux objets : agrandissement d'une loge pour le bétail et agrandissement de la fromagerie. Elle donne son aval aux projets.

**Commission des chemins.**

Aucun rapport n'a été déposé. Roger Faivre en dira quelques mots plus tard.

Patrick Reymond informe que la commission s'est retrouvée ce printemps et a fait la tournée des chemins.

**Commission du feu et de la salubrité publique.** Rien à signaler

**Commission intercommunale pour l'organisation de l'école.** Rien à signaler

**Conseil intercommunal du SEVAB.**

Valérie Mercier annonce que la commission s'est retrouvée deux fois depuis le dernier Conseil Général, en décembre pour l'adoption du budget, puis juin pour l'approbation des comptes. Elle a approuvé trois crédits, un de 400'000 francs concernant les conduites à la Brévine, un de 150'000 francs pour le PGA (Plan Général d'Affectation), subventionné à 40 %, et un de 145'000 francs pour la réfection de la conduite du chemin de La Poste à La Brévine. Cette année, la commune a acheté un peu moins d'eau qu'habituellement au Locle, car les saisons ont été pluvieuses.

## 8. Informations du Conseil communal

Roger Faivre espère pouvoir effectuer cette année les travaux prévus à Bétod ainsi qu'au Prévoux Sandoz. Des compléments d'informations sont demandés par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) en ce qui concerne le carrefour. Les Feuves vont suivre. La commission a fait le tour de tous les chemins, ce qui n'avait pas été fait depuis une année ou deux, ils vont bien. En ce qui concerne les fissures sur les routes de Bétod et des Roussottes, l'ingénieur pense qu'elles sont dues au tassement, et qu'en les colmatant ce sera bien étanche. Il reste à se pencher sur quelques réflexions autour de la cour du collège. En mettant le passage à 20 km/h, il est nécessaire de faire des contours, chicanes, etc., tout en faisant attention à ne pas être gênant pour le camion poubelles, le bibliobus, le chasse-neige... Mais les deux rigoles déjà mises en place sont une bonne chose.

Anne-Laurence Quadranti prend la parole en ce qui concerne le PAL (Plan d'Aménagement Local). Le Conseil n'est toujours pas à bout de ses pérégrinations. A l'heure actuelle, 81'000 francs ont été dépensés. Il y a une facture encore ouverte de 26'000 francs. La commune est d'accord de payer la moitié. Le dépassement des coûts est important, il l'est dans toutes les communes. Malheureusement, il y a eu des lacunes aux niveau du SAT (Service de l'aménagement du territoire), le manque d'anticipation a impliqué des exigences supplémentaires, les urbanistes ont fait ce qu'ils ont pu, mais c'est le canton qui décide du dernier mot. L'Etat a donné une subvention supplémentaire de 20'000 francs. Elle prévoit de redemander des tableaux des coûts à l'urbaniste et tiendra les conseillers au courant de la suite des événements.

## 9. Interpellations et questions

Pascal Gauthier a déposé une interpellation concernant la présence de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) dans l'eau de la Vallée de La Brévine. Ces substances accroissent le risque de cancers et autres maladies. Plus de 17'000 sites ont été recensés en Europe, il y a 4 hotspots dans le canton, dont La Brévine et Le Cerneux-Péquignot. Il pose 5 questions au Conseil communal.

Roger Faivre déclare qu'en effet ces chiffres sont préoccupants, surtout que l'apparition de ces produits est récente. Cependant, le SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires) n'y a jamais fait allusion. Le SEVAB (Syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée de La Brévine) va faire une analyse courant 2025, il ne restera qu'à en attendre les résultats. L'affaire reste à suivre dans le courant 2025.

Frédéric Simon-Vermot s'étonne que La Chaux-du-Milieu n'ait pas un tel taux.

Roger Faivre ne souhaite pas épiloguer, on ne sait notamment pas où les prélèvements ont été effectués.

Pascal Gauthier a déposé une question. Il demande ainsi au Conseil Communal si ce dernier a examiné l'opportunité de faire un don à la commune de Blatten afin d'exprimer sa solidarité suite à la catastrophe qui l'a touchée.

Serge Vermot dit qu'il y avait déjà pensé, et défini un montant de 2'500 francs. Cependant, il ne l'a pas donné à la chaîne du bonheur, n'étant pas certain que l'argent reviendrait aux victimes, il cherche une autre solution afin de s'assurer qu'elles puissent en bénéficier pleinement.

Pascal Gauthier souligne la proximité entre les habitants du Cerneux-Péquignot et ceux de la commune de Blatten, il est important d'exprimer notre solidarité. Il remercie le Conseil Communal pour les travaux de la cabane du Crêt.

Pierre-André Vuillemez annonce qu'une entreprise de maçonnerie a posé un crépi à la chaux et doit encore mettre une couche de finition.

Yvan Botteron remercie le Conseil Communal pour la bonne gestion des commissions et problèmes éventuels.

Patrick Reymond s'excuse encore de son retard, remercie tout le monde, et espère faire honneur à son poste.

Patrick Reymond lève la séance à 21h02

Le Cerneux-Péquignot, le 16.06.2025

Le Président

Patrick Reymond

Le Secrétaire

Yvan Botteron